



Début de la séance :	Le 02 Novembre 2022 à 19h30 (visioconférence)
Membres présents :	Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Jean-Louis BEAUFORT, Fabrice CARRE, Cyril CHAVANT, Frédéric POCHELU et Julien TESSEYRE
Membres absents excusés :	Stéphane TANGUY VEYSSIERE, Benoît GANDREUIL et Vincent LORIOU
Invités :	Daniel MARCHAND

Rappels / Observations

Feuille de rencontre : Comme il a été demandé lors de l'AG de la Ligue du 17 Septembre à Talence, le cartouche de la feuille de rencontre pour indiquer le JA de la rencontre doit être rempli pour toutes les rencontres du Championnat Régional. Dans le cas où la Ligue n'a pas désigné de JA officiellement, il faut appliquer l'article des Règlements Sportifs :

II.113 - Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage.

En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction

Une question revient régulièrement : « *Les mesures exceptionnelles pour le COVID19 sont-elles encore en vigueur ?* » la réponse est NON. Cette saison sportive est la première à démarrer dans des conditions normales comme avant la pandémie. Les Règlements Régionaux avec la consigne s'appliquent sans restriction particulière (tous les documents sont disponibles sur le site de la Ligue).

Phase 1 / Journée 3 22 et 23 Octobre 2022

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN

Poule 1

ASTT Terrasson (1) contre Villenave TT (1)

Le joueur HAUSPIE Hervé (n°405337) du club de Villenave a reçu un carton jaune pour jet de raquette.

Le joueur EUTROPE Yann-baptiste (n°8523065) du club de Villenave a reçu un carton jaune pour jet de raquette.

AL Lescar (2) contre CAM Bordeaux (2)

Le joueur KLEIN Hugo (n°3338173) du club de Bordeaux a reçu un carton jaune pour avoir volontairement envoyé la balle hors de l'aire de jeu.

Angoulême TTGF (3) contre G. Biarritz (2)

Le joueur NUNES-LOUART Ugo (n°647525) du club de Biarritz a reçu un carton jaune pour jet de raquette.

R2

Poule 1

AL Eysines (1) contre CA Béglais (4)

Le joueur ABEL David (n°3326196) du club de Bègles n'a pas disputé sa dernière partie pour cause de blessure. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Statut « Normal » pour sa 3^{ème} partie de simple

Non présentation d'un certificat médical, l'amende de 30,00 € pour abandon d'un joueur en Championnat par équipes est appliquée.

Poule 7

Combrand (2) contre Pompaire (1)

Le joueur BONET Antoine (n°799868) du club de Combrand n'a pas terminé sa dernière partie pour cause de blessure. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Statut « Normal » pour sa 3^{ème} partie de simple

R3

Poule 7	<p>TT Puymoyennais (1) contre Naintré (3) Suite à la réserve de l'équipe visiteuse sur la feuille de rencontre, la CSR demande des compléments d'informations aux 2 clubs pour mieux juger la situation.</p>
Poule 9	<p>TT Farguais (1) contre Gradignan TT (1) L'équipe de Fargues ne comportait que 3 noms sur la feuille de rencontre, elle n'est pas conforme aux règlements. Amende de 30 euros pour équipe incomplète. Défaite « 0-14 » points partie et « 0-3 » points rencontre.</p>
Poule 12	<p>Marmande (3) contre S.Pau ASPTT (2) Le joueur VIALATTE Dominique (n°64170) du club de Pau s'est blessé au cours de sa première partie de simple et n'a pas disputé ses autres parties. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abandon pour sa 2^{ème} partie de simple. • Forfait pour le double • Forfait pour sa 3^{ème} partie de simple <p>Un certificat médical a été présenté.</p>
Poule 14	<p>EP Tercé/St Ju (3) contre L.A. Mi. Co. TT (1) Le joueur RENAUD Johan (n°8610982) du club de Tercé n'est pas qualifié pour cette rencontre car il a joué dans des équipes ayant un numéro inférieur lors des 2 premières journées. Amende de 30 euros pour joueur non qualifié. Défaite par « 00-14 » points partie et « 0-3 » points rencontre.</p>
Poule 16	<p>CA Ste Hélène (2) contre Mornac TT (1) Le joueur RENAUD Frédéric (n°521923) du club de St Hélène s'est blessé au cours de sa première partie de simple et n'a pas disputé ses autres parties. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abandon pour sa 2^{ème} partie de simple. • Forfait pour le double • Forfait pour sa 3^{ème} partie de simple <p>Un certificat médical a été présenté.</p>

Prochaine CSR : Jeudi 17 Novembre 2022 – 19h30.

Fin de la séance 20h00.